

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8454

Société : 148936

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : AIT BOUSSMAÏE HOUSSAÏNE

Date de naissance : 01/01/1958

Adresse : RUE 1, N° 23, MAZOLA, H-H. CASABLANCA

Tél. : 0661263760  
0522896582

Total des frais engagés : 739,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

*Dr ABADA Reddellah Larbi  
Professeur Agrégé  
ORL et Chirurgie Cervico-Faciale  
INPE : 091033514*

Date de consultation : 23 JAN. 2023

Nom et prénom du malade : CHAFIA HALIMA

Age : 57 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : affection ORL

*Dr ABADA Reddellah Larbi  
Professeur Agrégé  
ORL et Chirurgie Cervico-Faciale  
INPE : 091033514*

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Maroc

Le : 09 / 02 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :

*R ACCIDE  
B BOUACHE  
ACCIDE*

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23 JAN. 2023	C3	C3	300 DHS	Dr. ABADA Redoulah Loub Professeur Agrégé DENTISTE ET CHIRURGE CERTIFIÉ FACIALE INPE: 091033514

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE EL OULFA PHARMAKOVA Dr. SYSAKOVAYASMINNE 54, Bd. Moulay Ismaïl Casablanca TÉL: 3220132 92	23.01.2023	439.10

INPE : 092025964

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	G 00000000 B 00000000	MONTANTS DES SOINS
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Redallah Larbi ABADA

PROFESSEUR EN ORL

Et chirurgie de cervico-faciale

Enseignant à la Faculté de Médecine de Casablanca



الدكتور أباذهه رضي الله العربي

اختصاصي في جراحة الأنف والأذن والحنجرة

وجراحة العنق والوجه

أستاذ بكلية الطب بالدار البيضاء

Casablanca

Dr. ABADA Redallah Larbi  
Professeur Agrégé  
ORL et Chirurgie Cervico-Faciale  
INPE : 091033514

M. Rihafri Halima

23 JAN. 2023

140.00 1/ Odeles p. 20

LOT : 211542  
PER : 05-2024  
PPV : 140.00 DH

190 X 215 Pdt

LOT : 0910400  
PER : 08/2023  
PPV : 110 DH 00

110,00 2/ Actanay spz



2 Pkt x 215 Pdt

109.00 3/ Dstens

Lot:

DLC:

DS06/22  
06/2025  
PPC : 109 DH

80.10 4/ xyal

Dr. ABADA Redallah Larbi  
Professeur Agrégé  
ORL et Chirurgie Cervico-Faciale  
INPE : 091033514

LOT 212677 1

EXP 10 2025

PPV : 80.10 DH  
LABORATOIRES SOTHEMA

TPA : Clinique RACHIDI 48, BD RACHIDI-CASABLANCA  
Tél : Personnel : 06 61 23 51 70 Assistante : 06 53 47 94 78

Clinique : 05 22 22 12 96 - 05 22 20 92 43

Email : abadaredallah@gmail.com

N°54  
دلي - الدار البيضاء  
06 53 47 94 78 :  
05 22 22 12



de Laboratoire